



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 541

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement n° 541 sur la gestion contractuelle.

Le règlement n° 541 entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 5^e jour d'avril 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 5 avril 2019 et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 5 avril 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour d'avril 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier